



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
18 juillet 2011

Original : français

Deuxième session ordinaire de 2011

6-9 septembre 2011, New York

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Programme de pays et questions connexes

Programme de pays pour l'Algérie (2012-2014)

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation.....	1-4	2
II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience.....	5	2
III. Programme proposé.....	6-9	3
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme.....	10	4
Annexe Cadre de résultats et d'allocation des ressources		6

I. Analyse de la situation

1. Après une décennie consacrée au relèvement, l'Algérie fait face à un ensemble de transitions d'ordre politique, social, démographique et économique¹ dont la gestion est déterminante pour l'évolution du pays à moyen et long termes. L'objectif de la consolidation de l'état de droit comme condition fondamentale de la gouvernance et du développement a été poursuivi, en particulier par la réforme de la justice et l'adoption de lois relatives à la lutte contre la corruption ainsi que par la mise en œuvre de mesures de modernisation de l'administration publique. La levée de l'état d'urgence et la suppression de la peine d'emprisonnement pour délit de presse font partie des réformes récemment adoptées. De nouvelles réformes constitutionnelles portant sur le régime électoral, les partis politiques et la place des femmes dans les assemblées élues, proposées par le Président et adoptées en Conseil des ministres, devraient être soumises prochainement au Parlement et éventuellement à l'approbation des citoyens. En tant qu'Etat partie à la Convention des Nations Unies contre la corruption, l'Algérie sera également soumise en juin 2012 à un mécanisme d'examen qui devra impliquer pleinement les organes nationaux récemment constitués en matière de prévention et de lutte contre la corruption. Les recommandations issues des diverses analyses pays font ressortir la nécessité de poursuivre les débats et dialogues nationaux, de renforcer les droits acquis dans les domaines sociaux, économiques et culturels, de promouvoir l'emploi et d'assurer un filet de sécurité sociale pour protéger les groupes les plus vulnérables, de renforcer les mesures existantes visant à réduire les disparités dans les zones rurales ainsi que les problèmes liés à l'exode rural. Pour ce qui est de l'égalité entre les sexes, les recommandations appellent à examiner la législation pour mieux aligner certaines de ses dispositions avec celles de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et à poursuivre la réconciliation nationale.

2. L'Algérie fait partie du groupe des pays à développement humain élevé, avec un indice de développement humain (IDH) de 0,667 en 2010 (84e rang sur 169 pays) et est l'un des 10 pays au monde ayant enregistré la plus forte progression de son IDH entre 1970 et 2010. Le deuxième rapport national sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) fait état des importants progrès réalisés dans de nombreux domaines et signale que plusieurs de ces objectifs sont déjà atteints ou le seront avant 2015*. Certains objectifs semblent toutefois difficilement réalisables d'ici à cette date 2.

3. Par sa situation géographique, l'Algérie est un acteur important pour le développement du Maghreb. Dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, le pays occupe une position stratégique.

4. En raison de la fragilité de ses écosystèmes (prédominance des zones arides et semi-arides), l'Algérie est un pays vulnérable. L'environnement subit d'importantes dégradations qui résultent des pollutions urbaines, de l'érosion des ressources biologiques, de la raréfaction des ressources hydriques, de l'expansion urbaine et périurbaine et de la connaissance incomplète du patrimoine génétique. La ratification de toutes les conventions multilatérales sur l'environnement a engendré une importante transformation des cadres législatifs et institutionnels. Un renforcement des capacités nationales en matière de gestion de l'environnement reste nécessaire aux plans technique, financier et institutionnel. Une stratégie de développement des énergies renouvelables a été mise en place pour décupler, d'ici à 2030, la puissance énergétique installée et faire de ce secteur un pôle d'innovation et de coopération multisectorielles.

II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

5. Le Programme antérieur prenait en compte les différents éléments du Plan stratégique 2008-2011, dont l'un des objectifs est d'aligner les pratiques institutionnelles sur les priorités de la réforme des

* Voir les documents de référence.

¹ Analyse pays, cadre de coopération stratégique, 2011.

² L'analyse pays indique que l'Algérie a obtenu des résultats très avancés en matière de lutte contre la pauvreté, d'accès à l'eau et de réduction de la mortalité infantile. Toutefois, il reste, à l'instar de plusieurs autres pays, à poursuivre les efforts pour tendre vers la réalisation de l'OMD 3. Selon l'analyse pays, le nombre de demandeurs d'emploi est estimé à 1 076 000 personnes pour le quatrième trimestre 2010 (chiffre du Bureau international du travail), soit un taux de chômage de 10%. Des disparités subsistent aussi en matière : a) d'éducation, avec la persistance de nombreuses situations d'échec scolaire ; b) d'analphabétisme, toujours prégnant, surtout dans la population féminine ; c) de santé, avec des taux de mortalité infantile et maternelle élevés par rapport au niveau de développement du pays. En ce qui concerne le VIH/sida, l'Algérie présente une épidémie peu active selon les données du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), avec des sous-épidémies concentrées dans les groupes les plus à risque et les populations vulnérables.

Nations Unies afin de renforcer l'efficacité et la pertinence de l'action engagée. L'examen à mi-parcours a eu lieu deux ans après l'attentat terroriste du 11 décembre 2007 contre la Maison des Nations Unies à Alger. Le défi pour le Bureau de pays est de continuer à rattraper les retards de la mise en œuvre du Programme en cours, tout en s'engageant dans de nouveaux domaines de développement durable. La publication de trois rapports nationaux sur le développement humain a permis au Conseil national économique et social (CNES), qui était chargé de la rédaction, de définir les composantes de l'IDH et de proposer une méthode spécifique de désagrégation territoriale pour mieux analyser les inégalités. En ce qui concerne la biodiversité, le PNUD a apporté une solide contribution à l'innovation méthodologique pour la gestion durable et l'intégration de la biodiversité dans un cadre réglementaire et opérationnel propice aux avancées³. L'appui à la réforme de la justice et à l'amélioration du système judiciaire et pénitentiaire a permis de tester et d'adapter des dispositifs pilotes tirés des meilleures pratiques internationales, notamment en ce qui concerne l'accueil et l'orientation des détenus et la mise en réseau des dossiers et casiers judiciaires. L'appui au Parlement a permis de proposer un plan de formations et de modernisation des technologies de l'information. L'appui à la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines anti-personnel a été cité comme un bon exemple d'articulation entre un cadre normatif multilatéral, l'application des bonnes pratiques internationales, et un partenariat transversal (cf. examen à mi-parcours du Programme de pays).

III. Programme proposé

6. Les priorités et stratégies proposées pour le Programme de pays 2012-2014 s'inscrivent pleinement dans les cinq résultats prévus dans le cadre de coopération stratégique (2012-2014). L'accent sera mis sur l'accompagnement des politiques et stratégies prioritaires définies dans le Programme de développement quinquennal 2010-2014⁴ et dans le nouveau programme de réformes politiques et institutionnelles, en s'inspirant des lignes directrices de la Déclaration du Millénaire en général, et en visant l'accélération de la réalisation des OMD 1, 3, 7 et 8 en particulier. Les nouveaux partenariats seront systématiquement recherchés. En outre, en tant que pays émergent positionné stratégiquement au sein de l'Union africaine, de la Ligue arabe et de l'Union du Maghreb arabe, l'Algérie a de nombreuses expériences de développement à partager sur la façon de réduire efficacement les vulnérabilités et de stimuler une croissance économique soutenue.

A. Gouvernance et droits humains

7. En réponse à l'analyse proposée⁵ et compte tenu des objectifs fixés par l'Etat, le PNUD appuiera les efforts de protection des droits et l'exercice des libertés par le développement d'un système d'alerte et de veille fondé sur la participation de la société civile et destiné à permettre une identification plus rapide et plus efficace des cas d'atteinte aux droits humains. Les analyses thématiques⁶ peuvent aboutir à des mesures visant à aider la mise en œuvre accélérée de plans nationaux. Le PNUD continuera d'appuyer les réformes visant à améliorer l'accès des citoyen(ne)s à la justice et la perception populaire du rôle social de la justice comme service public. En matière de lutte contre la corruption, le PNUD contribuera au renforcement des capacités des acteurs publics et à la formation des organisations de la société civile qui participent aux mécanismes de mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption, à l'élaboration d'un indicateur national de perception de la corruption, à la création d'un forum de parlementaires ad-hoc et à l'élargissement de la coopération internationale. Le PNUD recourra à sa vaste expérience internationale pour promouvoir la participation des citoyens à la vie publique à travers l'élargissement des espaces et conditions de participation de la société civile et le renforcement des

³ Examen à mi-parcours du programme 2007-2011 et évaluation finale de la première phase du projet « Préservation et utilisation durable de la diversité biologique d'intérêt mondial dans les deux parcs de Tassili et de l'Ahaggar ».

⁴ Le Programme de développement quinquennal 2010-2014 prévoit des investissements d'un montant de 286 milliards de dollars dont les deux principaux volets, représentant chacun 40% du total, porteront sur a) l'accélération du développement humain et b) le développement des infrastructures de base et l'amélioration du service public. Le soutien à l'activité économique inclut le développement agricole et rural, la promotion de la PME et de l'emploi et l'appui à l'économie de la connaissance.

⁵ Système des Nations Unies en Algérie. Analyse des problèmes-clés de développement en Algérie de 2011.

⁶ Sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes, la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, le logement décent, etc.

capacités des médias. Cette expérience sera au besoin mise à disposition au profit des réformes annoncées. Dans le domaine de la gouvernance économique, l'appui du PNUD sera centré sur la diversification de l'économie algérienne, notamment par des conseils stratégiques, des travaux analytiques sur l'environnement juridique et économique et sur le rôle des petites et moyennes entreprises. En vertu de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et du droit des femmes de participer à la vie sociale et politique et de vivre à l'abri des discriminations et des violences, le PNUD poursuivra ses initiatives pour promouvoir la participation effective des femmes aux prises de décision politiques aux niveaux national et local. Il appuiera le plaidoyer pour renforcer la mise en œuvre des politiques, lois et règlements qui visent à réduire la violence contre les femmes. L'apport du PNUD veillera à ce que les groupes vulnérables des deux sexes (par exemple personnes âgées, personnes handicapées, personnes vivant avec le VIH/sida et travailleurs migrants) aient accès sur un pied d'égalité aux services sociaux.

B. Développement économique et social

8. Sur la base de ce qui précède et compte tenu de l'analyse de la situation, il est certain que le PNUD participera aux efforts du gouvernement dans le cadre de la prise en charge des préoccupations des jeunes en matière d'emploi et de culture. Le programme se concentrera sur le renforcement des capacités nationales d'analyse et d'élaboration de politiques intégrées, de manière notamment à créer un environnement plus favorable à l'entreprise et à l'investissement, à la création d'emplois surtout pour les jeunes femmes et à une meilleure prestation de services dans les régions les moins développées. L'accent sera également mis sur la formulation des politiques sociales, la pérennisation des espaces de dialogue avec les associations de jeunes, et des actions visant à encourager les initiatives de la jeunesse. Le PNUD, en collaboration avec le système des Nations Unies, mettra l'accent sur l'accès à des emplois décent et productifs et sur la promotion de l'entrepreneuriat. Il s'agira notamment de lutter contre les disparités spatiales et les inégalités sociales. Le PNUD apportera l'expertise nécessaire afin que les outils soient adoptés et appropriés par les institutions compétentes (CNES, Ministère de la prospective et des statistiques) et soient mis au service du développement permettant une meilleure connaissance des disparités et des inégalités.

C. Environnement et développement durable

9. Compte tenu de l'importance de l'environnement, de l'action à mener face au changement climatique et de la promotion de l'économie verte, l'Algérie s'est engagée à privilégier une croissance à faibles émissions de carbone et à respecter les accords multilatéraux sur l'environnement. Le PNUD renforcera les capacités des collectivités locales de mettre en œuvre des plans d'action pour lutter contre les effets du changement climatique et promouvoir le développement durable. Il collaborera également à la réduction de la vulnérabilité des communautés fragiles et à la protection des écosystèmes. Cette démarche nécessitera le renforcement et la mise en place de politiques, de cadres juridiques et institutionnels pour l'utilisation durable des terres et de l'eau, la conservation de la biodiversité et des autres ressources naturelles dans les écosystèmes fragiles. Le PNUD appuiera aussi les initiatives qui intègrent les évaluations de la vulnérabilité et la réduction des risques de catastrophe liés au changement climatique. Il soutiendra par ailleurs le renforcement de la position stratégique qu'occupe l'Algérie sur la scène internationale et dans la région, notamment en ce qui concerne le changement climatique et la lutte contre la désertification.

IV. Gestion, suivi et évaluation du Programme

10. Le Ministère des affaires étrangères est le partenaire privilégié du PNUD en Algérie et, à ce titre, assumera la responsabilité de la coordination et du suivi du Programme de pays avec l'ensemble des partenaires. Cette coordination aura pour objectif de garantir la cohérence de l'ensemble du programme, d'analyser les progrès, d'identifier les contraintes et obstacles rencontrés et de tirer les enseignements nécessaires à la planification et à l'utilisation systématique des principes et des outils de gestion axée sur les résultats, ainsi qu'à l'engagement des ressources en s'appuyant sur les mécanismes et processus prévus au chapitre 6⁷ du cadre de coopération stratégique du système des Nations Unies en Algérie. Les activités de suivi utiliseront les systèmes nationaux existants, notamment ceux mis en place par le

⁷ Voir Annexe, cadre de gouvernance.

Ministère de la prospective et des statistiques pour l'analyse des progrès accomplis vers la réalisation des OMD. Le programme sera principalement mis en œuvre selon la modalité d'exécution nationale, mais davantage avec les équipes de projets et des organisations non gouvernementales. Enfin, le PNUD appliquera au besoin la procédure accélérée. Le gouvernement et le PNUD œuvreront conjointement à la mobilisation de ressources extérieures supplémentaires. Le suivi efficace des mesures et le renforcement des capacités nationales de gestion de l'aide publique au développement seront également favorisés, en collaboration avec les mécanismes de coordination existants.

Annexe. Cadre de résultats et d'allocation des ressources

<p>Priorité ou objectif national: Renforcer la confiance entre gouvernés et gouvernants à travers la bonne gouvernance et poursuivre la modernisation et la consolidation de l'état de droit</p>					
<p>Résultat 1 du programme/PNUAD : La transparence et la performance de la vie économique et politique, la participation de la société civile, la modernisation de l'administration de la justice, les mécanismes de protection des droits de l'homme et les capacités de l'administration publique au service des citoyens sont améliorés Domaine d'intervention du Plan stratégique : Gouvernance démocratique</p>					
Contribution du partenaire gouvernemental	Contributions des autres partenaires	Contribution du PNUD	Indicateurs ⁸ , données de base et cibles pour les contributions du PNUD	Produits indicatifs du programme de pays	Montant indicatif des ressources, en dollars des Etats-Unis
D'ici à 2014 les institutions nationales parachèveront la mise en application des réformes et stratégies en partenariat avec la société civile, notamment en matière de protection des droits humains, de lutte contre la corruption et d'efficacité du service public	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme/Conseil des Droits de l'homme : suivi du statut de la Commission nationale de promotion et de la protection des droits de l'homme ; Système des Nations Unies : appui à la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption; Union européenne : projets d'appui à la justice et à la société civile	Conseil stratégique aux ministères ; analyses comparatives; expertises pointues dans chacun des 7 domaines et meilleures pratiques internationales ; campagnes de sensibilisation	Indicateur : Mesure de la perception des citoyens (et de la communauté internationale) des progrès accomplis vers l'état de droit Donnée de base : peu d'enquêtes disponibles ; Enquête de perception	Systèmes de veille et d'alerte en cas d'atteinte aux droits humains de la part d'une pluralité d'acteurs ; renforcement des capacités de mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption et des recommandations issues des mécanismes d'examen	Ressources de base : 1 725 000 Autres ressources : 1 725 000 Total résultat 1 : 3 450 000
<p>Priorité ou objectif national: Améliorer les infrastructures, la qualité, l'efficacité et les compétences des services sociaux (santé, éducation, protection) particulièrement à l'égard des groupes plus vulnérables</p>					
<p>Résultat 2 du programme/PNUAD : L'accès aux services de santé, d'éducation, de formation et de protection sociale, sont améliorés, leur qualité a augmenté et les disparités spatiales et les discriminations sociales existantes sont réduites, particulièrement à l'égard des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes touchées par le VIH/sida Domaines d'intervention du Plan stratégique: Réduction de la pauvreté et réalisation des OMD</p>					
D'ici à 2014 les institutions nationales parachèveront la mise en œuvre des réformes, stratégies et conventions en matière de VIH/sida, genre et	Système des Nations Unies : Budgétisation sensible au genre ; renforcement des capacités des organisations de la	Appui au renforcement des capacités aux niveaux individuel et institutionnel en matière d'analyse statistique. Les	Indicateur : Mesure de la perception des entrepreneurs nationaux et étrangers sur l'amélioration de	Capacités renforcées des institutions dans la formulation, le suivi et l'évaluation des politiques sectorielles pour la	Ressources de base : 171 000 Autres ressources : 502 000

⁸ Il s'agit d'indicateurs de résultats, qui portent donc principalement sur les perceptions.

promotion des droits des femmes, en partenariat avec la société civile. Contributions en nature pour l'opérationnalisation des actions	société civile et des institutions pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la violence faite aux femmes	institutions nationales, les organisations de la société civile et les médias verront leurs capacités renforcées en matière de communication et plaider sur le genre	l'environnement économique ; Donnée de base : peu d'enquêtes	promotion de l'égalité hommes/femmes et à l'égard des groupes les plus vulnérables	Total résultat 2 : 673 000
Priorité ou objectif national: Augmenter la diversification de l'économie à travers la mise à niveau de l'industrie, l'agriculture, l'encouragement d'un secteur privé compétitif et la réduction des inégalités, ainsi que l'institutionnalisation d'un cadre politique intégré, cohérent et participatif					
Résultat 3 du programme/PNUAD: La connaissance des processus sociaux et économiques et la capacité d'évaluation et de suivi des politiques publiques sont plus performantes, la compétitivité et l'environnement des entreprises sont améliorées et les inégalités régionales et sociales sont réduites, en particulier la participation des jeunes à la vie économique					
Domaines d'intervention du Plan stratégique : Réduction de la pauvreté et réalisation des OMD					
D'ici à 2014, le gouvernement aura mis en œuvre un processus visant à peaufiner les politiques publiques relatives au développement industriel et rural par l'amélioration de la compétitivité des entreprises et du soutien à la petite et moyenne entreprise/industrie (PME/PMI)	Système des Nations Unies : Aide à la mise à niveau des PME et PMI et mise en conformité avec les normes ISO ; aménagement des espaces agricoles et développement rural ; appui à la promotion de l'emploi	Le PNUD appuiera l'approche analytique au niveau stratégique par des études et expertises conformes aux meilleures normes internationales et au niveau opérationnel par la formation et l'appui technique au Ministère de l'industrie, de la petite et moyenne entreprise et de la promotion de l'investissement et au Ministère de l'agriculture et du développement rural	Indicateur : Mesure de la perception des entrepreneurs nationaux et étrangers sur l'amélioration de l'environnement économique ; Donnée de base : peu d'enquêtes	Capacités techniques et administratives permettant la création et la mise à niveau des micro-entreprises; services et formation; études socio-économiques	Ressources de base : 662 000 Autres ressources : 662 000 Total résultat 3 : 1 324 000
Priorité ou objectif national: Améliorer la protection des ressources naturelles, la gestion durable de l'environnement, la lutte contre la pollution et la protection contre les effets des catastrophes naturelles					
Résultat 4 du programme/PNUAD: La protection des ressources naturelles, la gestion durable de l'environnement, l'utilisation rationnelle de l'énergie, la lutte contre la pollution et la protection contre les effets du changement climatique et des catastrophes naturelles sont améliorées					
Domaines d'intervention du Plan stratégique : Environnement et développement durable					

<p>D'ici 2014, les institutions nationales, à travers une approche intersectorielle et en partenariat avec la société civile, auront amélioré la mise en œuvre des stratégies de développement et plans nationaux liés à la viabilité environnementale</p>	<p>Système des Nations Unies : coordination pour une meilleure synergie des interventions des bailleurs de fonds et des organisations internationales</p>	<p>Appui à la mise en œuvre des programmes nationaux⁹, notamment par un renforcement des capacités de gestion et de suivi/évaluation, et la mobilisation de l'expertise internationale spécialisée</p>	<p>Indicateur : mesure de la perception par les citoyens que l'état de l'environnement naturel est protégé et amélioré Donnée de base : Peu d'enquêtes disponibles ; Enquêtes, communication nationale</p>	<p>Renforcement des capacités dans le domaine de la prévention des risques/ gestion de catastrophes ; formations spécialisées en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique ; appui institutionnel aux mesures d'adaptation aux effets du changement climatique</p>	<p>Ressources de base : 492 000 Autres ressources : 6 632 000 Total résultat 4 : 7 124 00</p>
--	---	---	--	---	--

⁹ Programmes nationaux : Schéma national de l'aménagement du territoire (SNAT), Plan national d'action environnementale et Développement durable (PNAEDD), Plan national climat, Plan de gestion des déchets ménagers, Stratégie nationale de lutte contre la désertification.